

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 15 OCTOBRE 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 30.
Madame Sylvie GENRET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.
L'ordre du jour est ensuite examiné.

COLIS DES AINES

Il est rappelé à l'assemblée, que cette année, il a été décidé d'offrir un colis plus conséquent à nos aînés du fait que le repas annuellement offert n'a pu avoir lieu au mois d'avril comme prévu en raison des mesures de confinement.
Comme chaque année, les personnes âgées de 75 ans et plus en bénéficieront, mais également les personnes âgées à partir de 70 ans, normalement ayant-droit du repas.

Dans la volonté de travailler avec des commerçants locaux, il est proposé de constituer chaque colis comme suit :

- 1 plat préparé par la Boucherie de Saint Martin en Bresse
- 1 terrine, Philippe BON
- Gâteaux secs, Boulangerie San Martinoise
- Chocolats, Bruno Cordier
- Vin, Maximarché

Pour les personnes résidant en EHPAD, il est prévu d'offrir un colis parfumé composé d'une eau de toilette, gel douche et savon acheté à la Pharmacie de Saint Martin en Bresse.

Le tout dans un sac kraft accompagné d'une carte de vœux et d'un stylo.

La préparation de ces colis est prévue le mercredi 9 décembre, Salle Gaudillat à partir de 20h00 pour une distribution avant le 20 décembre. Pour se faire, les listes des bénéficiaires par quartier ont été réparties entre les bénévoles de la commission.

DELIBERATION N° 08/2020

COLIS DES AÎNÉS 2020

Comme chaque année, la Commission décide de reconduire l'attribution d'un colis de Noël pour les personnes de la commune âgées de 75 ans et plus.

Le repas des aînés pour les 70 ans et plus, n'ayant pas pu avoir lieu en avril en raison des mesures de confinement et n'ayant pu être reporté sur cette fin d'année au vu des circonstances sanitaires, il a été décidé, exceptionnellement, d'offrir un colis plus conséquent que les années précédentes non seulement aux plus de 75 ans mais également aux bénéficiaires du repas (à partir de 70 ans).

Les achats se feront à hauteur de 35 euros maximum par colis.

Les personnes en maison de retraite recevront également un colis pour d'une valeur maximum de 27 euros.

Ces dépenses seront imputées au compte 6068.

MARCHE DE NOEL

A l'unanimité, il est décidé de ne pas organiser le marché de Noël cette année au vu des conditions sanitaires

FORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suite au décès de la maman d'une bénévole de la commission, le CCAS a reçu une carte de remerciements de la famille, des fleurs avaient été envoyées pour les obsèques.

A ce propos, le Président souhaiterait préciser que ce geste sera renouvelé uniquement dans les cas de décès d'ascendants, de descendants et de conjoints des membres de la commission.

Plus d'informations et de questions diverses.
La séance est levée à 21h50.

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DE SAINT MARTIN EN
BRESSE
SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 OCTOBRE 2020**

Noms	Prénoms	Signatures
GAUDRY	Guy	
ROSSIGNOL	Marie-Céline	
BICHARD	Sylvie	
COLAS	Maryse	
CORNIER	Gisèle	
GAUTHIER	Martine	
GENRET	Sylvie	
KHALED	Madjid	
VOLAND	Pascal	
AUZANNEAU	Eric	
BOIVIN	Jacques	
COMPAGNON	Jocelyne	
FAMIN	Dominique	
GAUDILLAT	Chantal	
MAUCHAND	Jean-Marie	
MICHAUDET	Jean-Luc	
SALLAZ	Monique	